

**JOURNÉE D'ETUDE SUR LA PARTICIPATION
POLITIQUE DE LA FEMME AU MAGHREB**



**Centre d'Information et de
Documentation sur les Droits
de L'Enfant et de la Femme**

**JOURNÉE D'ÉTUDES ORGANISÉE PAR
Le CIDDEF et FEMMES EN COMMUNICATION
&
L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMERIQUE**

MERCREDI 08 OCTOBRE 2003

HOTEL MERCURE - ALGER

La participation politique des femmes au Maghreb

Par Nadia Aït Zaï chargée de cours à la faculté de Droit

La participation des femmes à la libération de l'Algérie n'a eu aucune conséquence sérieuse sur leur poids politique.

Il est vrai qu'en 1963 plusieurs femmes avaient été élues à l'assemblée constituante. Mais depuis, le nombre n'a cessé de diminuer, pour connaître une légère augmentation en 2002 aux législatives.

En 1997, dix (10) femmes avaient été élues à la première Assemblée issue de la Constitution de 1976.

En 1982, quatre (4) femmes seulement figuraient parmi les députés de la deuxième Assemblée.

Deux années plus tard la même assemblée vota la loi sur la famille, communément appelée code de la famille.

Sur la décennie 80, 90, cinquante femmes ont été élues aux assemblées de Wilaya et soixante aux Assemblées Populaires Communales.

C'est entre 1980 et 1984 que les islamistes firent leur apparition et devinrent visibles. C'est toujours à cette période que les femmes et ou militantes féministes se démarquèrent de l'Union Nationale des Femmes Algériennes, (organisation de masse du FLN) et constituèrent des groupes autonomes de lutte notamment au sein des universités.

Elles menèrent et mènent encore le combat pour la démocratie à l'instar d'autres franges de la société.

Leur principale revendication fut l'adoption d'un code de la famille juste consacrant l'égalité de (des) droits entre les époux et le reste des membres de la famille. Il ne peut se construire de démocratie sans la reconnaissance des droits de la femme. Quelle ne fut leur désillusion de voir le rapport de force basculer du côté des conservateurs.

La concession politique fut faite au courant traditionaliste (islamiste déjà au pouvoir) en permettant le dépôt du projet de code de la famille(le plus rétrograde des projets alors élaborés) à l'Assemblée de l'époque, qui l'adopta en juin 1984.

Les droits des femmes dans la famille furent livrés à une conception du droit musulman figée depuis le quatrième siècle de l'hégire.

Depuis le combat des femmes est principalement accès sur le retrait de ce texte qui n'accorde pas la réelle place à la femme dans la famille, et partant, dans la société, qui lui revient de plein droit par le combat qu'elle n'a jamais cessé de mener.

En 1986, sept femmes sont députés sur 295, une femme est ministre, une autre vice ministre.

En 1989, l'Algérie opère un tournant libéral dans sa conception des droits de l'homme et consacre, entre autre dans la constitution, la liberté de la presse, la liberté associative et le multipartisme. Du fait d'une activité politique trop mouvementée et violente, en 1991, l'Algérie a connu l'arrêt du processus électoral.

Le Parlement est dissous et remplacé par le Conseil National de Transition au sein duquel 12 femmes siègèrent.

En 1995 les élections présidentielles eurent lieu.

En novembre 1996 le texte constitutionnel fut de nouveau remis au changement.

En 1997 aux législatives de juin, et aux élections locales d'octobre, sur 15.817.306 électeurs, 7.368.605 sont des femmes, soit un taux de 46,59%. Les femmes constituent environ la moitié du corps électoral, l'exercice du suffrage peut théoriquement leur faire acquérir une influence politique fondamentale.

Pourtant seules 11 femmes issues de différents partis politiques ont été élues au Parlement. Trois cent vingt deux (322) candidates se sont présentées, elles ne représentent que 3,2% de l'ensemble des députés élus.

Soixante quinze (75) femmes ont été élues aux Assemblées Populaires Communales sur 1281 candidates.

En Mai 2002, aux législatives, sur 694 candidates, 27 femmes ont été élues. Parmi elles, trois ont été désignées au sein du gouvernement. Il en restait 24 au Parlement.

En parcourant ces chiffres, pouvons-nous d'une augmentation du nombre d'élues entre 1977 et 2002?

Certes le chiffre a augmenté, certes il a même doublé, mais il ne faut pas perdre de vue que la population féminine en

âge de voter a aussi augmenter de façon considérable. C'est pourquoi, il est erroné de croire que la participation de la femme à la vie politique s'est développée. Nous nous permettons de dire que le chiffre auquel on accorde la relative augmentation n'a fait en réalité que stagner.

La participation politique s'entend ici comme le droit pour la femme d'être électrice et éligible. Mais participer à la vie politique, c'est aussi participer à la prise de décision au niveau gouvernemental. Ici le cercle gouvernemental n'est pas entendu au sens juridique (parlement, gouvernement établi par la constitution et les lois organiques) mais dans un sens sociologique:

on entend par là, l'ensemble des personnes qui dans un pays donné, à un moment donné, participent à l'exercice de l'autorité en droit ou en fait, et concourent à l'élaboration des décisions, soit indirectement, en prenant part aux élections, soit directement en étant intégrées à ce cercle. Il n'en demeure pas moins que les femmes sont totalement exclues des organes de décisions politiques qui dirigent l'Etat. Elles ne peuvent exercer sur eux qu'une pression indirecte, soit par le jeu des élections, soit par l'intervention de certains groupes de pression particuliers, telles les associations féminines.

Force est de reconnaître que le droit d'être électrice et éligible accordé à la femme connaît des hauts et des bas.

Ce n'est pas tant dire que la femme Algérienne n'est pas consciente de son rôle dans la société, au contraire, son rôle a été déterminant dans la victoire du FIS en 1991 comme il l'a été dans la victoire de Liamine ZEROUAL en 1995 aux présidentielles. Mais le scrutin de 2002 s'est caractérisé par un taux d'abstention le plus élevé depuis 1962. Sur les 47% de votants, 66 % sont des hommes et 32 % seulement sont des femmes.

Pour comprendre ce phénomène, et ce désintéressement, des brigades de femmes composées de 4500 agents de la DGSN ont été mobilisées pour comprendre les raisons de l'abstention.

Pourquoi une telle attitude, pourquoi le nombre d'élues n'augmente pas, alors que les femmes sont à peu près la moitié du corps électoral? Pourquoi ont-elles du mal à se faire une place en politique? Serait-il un phénomène culturel ou une fatalité? Ou bien c'est la tradition qui impose à la femme d'adopter le même choix que son mari? elle donne procuration au mari pour qu'il accomplisse son droit à sa place. Eh! pourtant, le sondage entrepris sur 1.220 personnes (610 hommes et 610 femmes), par la section Algérienne du Collectif Maghreb Egalité, sur le degré d'adhésion aux valeurs égalitaires nous démontre le contraire.

A la question : "vous personnellement, voteriez-vous pour une femme à des élections municipales (pour qu'elle soit Maire)"? plus de 71% des personnes interrogées répondent favorablement. La ventilation par sexe démontre que les femmes ont moins d'a priori que les hommes à élire une femme à la tête de leur commune (83% pour les hommes contre 60% pour les femmes).

Pour la même question, concernant les élections législatives la même tendance se retrouve que pour celle des communales.

Par contre pour les élections présidentielles le recul est net, la part des réponses se situe à un peu plus de 56%. La ventilation par sexe montre que les femmes sont plus favorables que les hommes (71% contre 42%).

Vingt-neuf pour cent (29%) de femmes disent non à une candidature d'une femme présidente et 58% d'hommes partagent cet avis. Cette réticence a été souvent justifiée par des considérations religieuses (hadith qui maudit la communauté des croyants commandée par une femme). Le sondage démontre bien que ni le fait culturel ni la tradition ne peuvent être mis en avant pour justifier la faiblesse de l'engagement politique de la femme. Non, nous ne pouvons accepter ces arguments car toutes les fois que l'Algérie a eu besoin des femmes, elles ont répondu présentes au péril de leur vie. L'expérience de la vie politique des 10 dernières années l'a aussi démontré.

La femme Algérienne a été au devant de la scène politique, comme l'a été la moudjahida qui s'est engagée dans la lutte pour l'indépendance.

Par ailleurs, nous avons un mouvement associatif féminin très politisé. Et pourtant comme pour la moudjahida, l'engagement politique des femmes ces dix dernières années n'a eu aucune conséquence sur leur poids politique.

Bien mieux dans le Monde Arabe, l'Algérie est classée loin derrière la Tunisie et la Jordanie qui nous devancent en taux de participation et d'élues. Le Maroc et l'Algérie sont les derniers du classement.

Entamant le processus de démocratisation à l'instar des pays du Maghreb, le Maroc a introduit le système des quotas dans sa loi électorale pour permettre aux femmes Marocaines d'avoir un certain nombre de siège.

Entre les expériences Tunisiennes et Marocaines, qu'elle alternative pouvons nous proposer sur le plan légal pour que la participation des femmes à la vie politique soit plus effective?

Une réforme de la loi électorale, ou il faut imposer aux partis politiques l'inscription d'autant de femmes que d'hommes sur les listes aux élections municipales et législatives. Les interventions que nous allons entendre, vont être enrichies par le débat, nous permettrons de faire des propositions pour que la volonté politique affichée aujourd'hui par nos dirigeants, devienne effective et consacrée dans un texte de loi.

Il est bien évident que quelque soit le mécanisme à dégager pour permettre une plus large participation des femmes à la vie politique, le principe d'égalité reste le fil conducteur de notre démarche.

Nadia Aït-Zaï Directrice du CIDDEF